



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT – EXERCICE FINANCIER 2017

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ**, conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire, que le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2017 seront déposés lors d'une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 23 avril 2018, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal, sise au 174, rue Principale, Saint-Nazaire.

Donné à Saint-Nazaire, ce seizième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit.

Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et secrétaire trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cette effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 16<sup>e</sup> jour d'avril 2018.

Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et secrétaire-trésorier